



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Règlementation et sécurité

Question écrite n° 59149

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux sur la sécurité des automobilistes. Un nouveau produit « l'airbag » se développe actuellement dans l'industrie automobile. Il s'agit d'un sac gonflable situé au volant qui s'ouvre en quelques millièmes de seconde en cas de choc frontal. Dans les véhicules dotés de ce nouvel équipement, le conducteur est beaucoup mieux protégé, notamment au niveau de la cage thoracique. C'est pourquoi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte prochainement inciter les constructeurs automobiles à prévoir « l'airbag » dans tous leurs nouveaux modèles.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage les préoccupations de l'honorable parlementaire en ce qui concerne la sécurité routière et développe dans ce domaine une politique touchant l'ensemble des moyens qui contribuent à la réduction du bilan des accidents. Le système Airbag est connu depuis plus de vingt ans aux USA où il a été développé comme une alternative à la ceinture de sécurité. Cette conception américaine n'a pas été reprise en Europe parce qu'elle est plus complexe, moins polyvalente et beaucoup plus onéreuse que la ceinture de sécurité. La conjonction des deux systèmes, ceinture européenne et airbag américain, est évidemment favorable du point de vue de la sécurité routière ; mais c'est une solution très chère et qui n'est proposée en option que sur des véhicules de haut de gamme. L'airbag ne peut se répandre largement, que si son prix et son encombrement sont considérablement réduits, c'est-à-dire si l'on développe un système spécifiquement européen conçu, non comme une alternative à la ceinture, mais comme un complément de celle-ci. Le Gouvernement français a pris récemment des initiatives, auprès de ses partenaires européens, pour promouvoir un tel dispositif, et il a proposé un projet de réglementation technique en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59149

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2727